

PIECES JOINTES

162754

MONTBRON

Corinne MEYNIER, Jean-Claude et Laurence CEINTURET, ses enfants ; Arthur, Lisa MEYNIER, ses petits-enfants ; Michèle BRUNET, sa cousine ainsi que toute la famille et parents très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M. Jean-Louis CEINTURET

vous prie de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements. La famille remercie particulièrement, M^{lle} Edith Charoyre, l'ensemble du personnel de L'ADMR et les infirmières de Montbron pour leurs soins et leur dévouement.

SARL PF Montbronnaises, tél. 05.45.23.62.91.

162707

GENSAC-LA-PALLUE

M^{me} Martine GOIS, son épouse, Gérald et Claudine, Sébastien, Xavier et Karine, Nathalie, ses enfants, ses petits-enfants, ainsi que toute la famille, parents et amis remercient toutes les personnes qui, par leurs témoignages d'amitié ou leur présence aux obsèques de

M. André GOIS
dit Dédé

ont partagé cette douloureuse épreuve.

PF Hervot - F. Leclerc, maison familiale du Plassin, 32, rue Balzac, Cognac, Jarnac, Segonzac, tél. 05.45.360.360.

162767

SAINT-MICHEL

Magali GASCHET, sa maman ; Marc BRIDIER, son beau-père ; Emma, sa sœur, Denis ; Yannick, Katia, Mickaël, Cathy, ses oncles et tantes ; Mathilde, Elise, Axelle, ses cousines ainsi que toute la famille ; Cyril PLOË, son père ; Valérie, sa tante et leurs familles très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

Antoine PLOË

vous prie de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

PF Jobit, services funéraires, La Couronne, tél. 05.45.67.49.21.

162756

SAULGOND

André CHARGY, son époux, Jean-Michel, Nicole, Patrick, Nadine, Dany et Bruno, ses enfants et leurs conjoints, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, les familles FOUREAU et CHARGY, remercient particulièrement ses infirmières dévouées et très touchés par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M^{me} Jacqueline CHARGY
née FOUREAU,

vous prie de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

PF Boury, funéraires, route de Limoges, Confolens, tél. 05.45.84.02.72.

162972

SOYAUX

M. Yves ROUSSEAU son époux, Jean-Christophe, Patrice et Nathalie ses enfants et leurs conjoints, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, ainsi que toute la famille très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M^{me} Christiane ROUSSEAU
née BERENGUER,

vous prie de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

PF Sophie Denis Poyade, Le Chou funéraire, Soyaux, 05.45.24.51.00 | Villebois-Lavalette, 05.45.65.48.09.

163412

ANGOUËME

Il y a un an disparaissait

M^{me} Solange Marguerite FORT
née BOURRIER,

Il est demandé aux personnes qui l'aimaient une pensée pour elle en ce jour.

Merci
Son fils Joel.

ANNONCES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES

Commune de Chassiecq
AVIS D'OUVREURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE
Aliénation de chemins ruraux

Suite à l'arrêté n° 01-2023 du 21 février 2023, le Maire de la commune de Chassiecq lance une enquête publique du **jeudi 23 mars 2023 au jeudi 6 avril 2023 inclus**, en vue de l'aliénation des chemins ruraux :

- Le chemin qui passe entre les parcelles D 703/808/809/705/702/810/611 et 707.
- Le chemin qui traverse les parcelles D718/716/717/716/715/714/713 et 712.
- Le chemin qui longe les parcelles D829/701/700/696 et 698.

M. Eric DEMANSON, ingénieur Militaire pour l'armement en retraite, inscrit sur la liste départementale annuelle d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, est désigné comme commissaire enquêteur. Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Chassiecq pendant toute la durée de l'enquête et seront consultables par le public aux horaires d'ouverture de la mairie, les merdis de 8h à 12 heures et les jeudis de 13h30 à 18 heures.

Les observations du public peuvent être formulées par courrier à l'attention de M. le commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête, à l'adresse suivante : 8, route de la mairie - 16360 Chassiecq. Le commissaire en question sera une permanence le **jeudi 6 avril 2023 de 14h à 17 heures**. Toute information relative à cette enquête pourra être demandée au maire. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dès leur transmission au maire. Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du commissaire enquêteur, l'aliénation des chemins ruraux pourront être décidés par le Conseil Municipal.

Le Maire, Yvonne DEBORD

GrandAngoulême
Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
La déclaration de projet n° 2 et la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) partiel de GrandAngoulême et la déclaration de projet n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Roulet-Saint-Estèphe

Le Président de GrandAngoulême a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique unique portant sur : la déclaration de projet n° 2 du PLUI partiel, qui va permettre l'extension du centre hospitalier d'Angoulême sur sa seule réserve foncière dont il dispose au Sud du site actuel, la révision allégée n° 1 du PLUI partiel, qui vise à corriger une erreur matérielle sur l'identification des boissements au sein des propriétés de l'entreprise ROUSSELOT à Angoulême et va créer les conditions d'une mise aux normes environnementales de la station d'épuration des eaux usées, et à la déclaration de projet n° 3 du PLU de Roulet-Saint-Estèphe, qui concerne la réparation d'un parc photovoltaïque, sur un secteur situé aux abords du lieu-dit des Chagnepères.

Suite à l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 7 octobre 2022 pour la révision allégée n°1 du PLUI partiel, le dossier n'est pas soumis à une évaluation environnementale. L'enquête publique se déroulera du **lundi 13 mars 2023 à 9h30 au vendredi 14 avril à 18 heures**, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Mme Paulette MICHEL a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Poitiers.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, au service planification de GrandAngoulême, 139, rue de Paris, 16000 Angoulême et en mairies de Saint-Michel et Roulet-Saint-Estèphe. Également il y a des permanences. Le dossier sera également consultable :

- sur le site Internet de GrandAngoulême : <http://www.grandangouleme.fr/vivre-et-habiter/urbanisme/plan-local-d-urbanisme-plus/enquetes-publiques-et-procedures-et-cours/>
- sur un poste informatique disponible au service planification de GrandAngoulême.

Durant toute l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet au service planification de GrandAngoulême et en mairies de Saint-Michel et Roulet-Saint-Estèphe, ou les adresser :

- par écrit, à l'attention de Mme la commissaire enquêteur : Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, service planification - enquête publique unique - 25, Boulevard Besson Bey, 16000 Angoulême ;
- par courrier, à l'attention de Mme la commissaire enquêteur à : plui@grandangouleme.fr

La commissaire enquêteur recevra le public, sans rendez-vous et dans le respect des gestes barrières, aux dates et heures suivantes :

- Le **lundi 13 mars de 9h30 à 12h30**, mairie de Roulet-Saint-Estèphe ;
- Le **mercredi 29 mars de 13h30 à 16h30**, mairie de Saint-Michel ;
- Le **vendredi 14 avril de 15h à 18 heures**, Service planification de GrandAngoulême, 139, rue de Paris à Angoulême.

Les contributions écrites transmises par voie postale, les contributions écrites et orales du public formalisées pendant les permanences du commissaire enquêteur seront consultables au service planification de GrandAngoulême et les courriels reçus pendant la période de l'enquête publique sur le site internet de l'agglomération www.grandangouleme.fr

À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par la commissaire enquêteur qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de GrandAngoulême. Ces documents seront consultables au service planification de GrandAngoulême, sur son site internet et en mairies de Roulet-Saint-Estèphe et de Saint-Michel, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de GrandAngoulême pourra approuver les procédures. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des remarques du public et des conclusions de la commissaire enquêteur.

Cet avis est affiché au siège de GrandAngoulême, en mairies de Roulet-Saint-Estèphe et des 16 communes concernées par le PLUI et en plusieurs lieux concernés par les présentes modifications, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service planification de GrandAngoulême, au 05.86.07.70.38 ou par courriel : plui@grandangouleme.fr



Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7
24 h sur 24

- 1 Saisissez votre annonce légale via un formulaire
- 2 Visualisez votre avis avant sa parution
- 3 Téléchargez votre attestation de parution

Paiement en ligne sécurisé

Charente Libre

Sud Ouest auto-moto

Les nouveautés au banc d'essai chaque vendredi dans votre journal et sur sudouest.fr/sport/auto-moto/

Charente Libre

Sud Ouest carnet

Souvenir

Allumez une bougie virtuelle sur notre site Internet carnet.sudouest.fr

Vous pouvez choisir gratuitement une bougie sur un avis ou un remerciement, afin d'honorer la mémoire d'un défunt.

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest **Charente Libre**

Inscrivez-vous et recevez chaque jour la newsletter

Tous les jours, retrouvez l'actualité locale, régionale, nationale et internationale

Charente Libre

www.charentelibre.fr



ANNONCES LÉGALES

RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES LÉGALES DIFFUSÉES DANS LE SUD-OUEST

× RECHERCHER UNE ANNONCE

Nous avons trouvé 15403 annonces contenant les termes de votre recherche

AFFINER LA RECHERCHE

vendredi 24 février 2023

Publiée le 24/02/2023 Avis administratifs et judiciaires CHARENTE

GRAND ANGOULEME SERVICE PLANIFICATION

Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE La déclaration de projet n° 2 et la révision al...

> VOIR CETTE ANNONCE

Type d'annonce

Sélectionner le type d'annonce >

Date de publication

Sélectionner une date de publication >

Tri par

Date >

GRAND ANGOULEME SERVICE PLANIFICATION

25 BLD CS12320 BESSON BEY
16023
ANGOULEME CEDEX
CHARENTE

Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

**La déclaration de projet n° 2 et la révision allégée n° 1
du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) partiel
de GrandAngoulême
et la déclaration de projet n° 3
du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
de la commune de Roulet-Saint-Estèphe**

Le Président de GrandAngoulême a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique unique portant sur la la déclaration de projet n° 2 du PLUI partiel, qui va permettre l'extension du centre hospitalier d'Angoulême sur la seule réserve foncière dont il dispose au Sud du site actuel, la révision allégée n° 1 du PLUI partiel, qui vise à corriger une erreur matérielle sur l'identification des boisements au sein des propriétés de l'entreprise ROUSSELOT à Angoulême et va créer les conditions d'une mise aux normes environnementales de la station d'épuration des eaux usées, et à la déclaration de projet n°3 du PLU de Roulet-Saint-Estèphe, qui concerne la réalisation d'un parc photovoltaïque, sur un secteur situé aux abords du lieu-dit des Chagneraces. Suite à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) en date du 7 octobre 2022 pour la révision allégée n°1 du PLUI partiel, le dossier n'est pas soumis à

SUDOUESTFR

JEUX LE

une évaluation environnementale.

L'enquête publique se déroulera du lundi 13 mars 2023 à 9h30 au vendredi 14 avril à 18 heures, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Mme Paulette MICHEL a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, au service planification de GrandAngoulême, 139, rue de Paris, 16000 Angoulême et en mairies de Saint-Michel et Roulet-Saint-Estèphe, également lieux de permanences. Le dossier sera également consultable :

- sur le site internet de GrandAngoulême : <http://www.grandangouleme.fr/vivre-et-habiter/urbanisme/plan-local-durbanisme-plu/enguetes-publiques-et-procedures-en-cours/> - sur un poste informatique disponible au service planification de GrandAngoulême.

Durant toute l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet au service planification de GrandAngoulême et en mairies de Saint-Michel et Roulet-Saint-Estèphe, ou les adresser : - par écrit, à l'attention de Mme la commissaire enquêteur : Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, service planification - enquête publique unique - 25, Boulevard Besson Bey, 16000 Angoulême;

- par courriel, à l'attention de Mme la commissaire enquêteur, à : plui@grandangouleme.fr La commissaire enquêteur recevra le public, sans rendez-vous et dans le respect des gestes barrières, aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 13 mars de 9h30 à 12h30, mairie de Roulet-Saint-Estèphe ;

- Le mercredi 29 mars de 13h30 à 16h30, mairie de Saint-Michel ;

- Le vendredi 14 avril de 15h à 18 heures, Service planification de

GrandAngoulême, 139, rue de Paris à Angoulême. Les contributions écrites transmises par voie postale, les contributions écrites et orales du public formalisées pendant les permanences du commissaire enquêteur seront consultables au service planification de GrandAngoulême et les courriels reçus pendant la période de l'enquête publique sur le site internet de l'agglomération www.grandangouleme.fr A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par la commissaire enquêteur qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de GrandAngoulême. Ces documents seront consultables au service planification de

- **Le lundi 13 mars de 9h30 à 12h30, mairie de Roulet-Saint-Estèphe ;**
- **Le mercredi 29 mars de 13h30 à 16h30, mairie de Saint-Michel ;**
- **Le vendredi 14 avril de 15h à 18 heures, Service planification de**

GrandAngoulême, 139, rue de Paris à Angoulême. Les contributions écrites transmises par voie postale, les contributions écrites et orales du public formalisées pendant les permanences du commissaire enquêteur seront consultables au service planification de GrandAngoulême et les courriels reçus pendant la période de l'enquête publique sur le site internet de l'agglomération www.grandangouleme.fr. A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par la commissaire enquêteur qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de GrandAngoulême. Ces documents seront consultables au service planification de GrandAngoulême, sur son site internet et en mairies de Roulet-Saint-Estèphe et de Saint-Michel, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de GrandAngoulême pourra approuver les procédures. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des remarques du public et des conclusions de la commissaire enquêteur. Cet avis est affiché au siège de GrandAngoulême, en mairies de Roulet-Saint-Estèphe et des 16 communes concernées par le PLUi et en plusieurs lieux concernés par les présentes modifications, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service planification de GrandAngoulême, au 05.86.07.70.38 ou par courriel : plui@grandangouleme.fr

Avis de décès

167836
TAIZÉ-AIZIE
Monsieur Dominique RENOUX son époux, Olivier et Armelle RENOUX, Nicolas RENOUX et Sylvie GRANGER ses enfants, Guyvens et Malwenn ses petits enfants, Manuel et Marina RENOUX son beau-fils. Les familles LABORIE, RAGOT, RENOUX, ROUFFAUD et THOMAS ses frères et sœurs ainsi que toute la famille et alliés ont la douleur de vous informer du décès de

M^{me} Chantal RENOUX
née RAGOT,
survenu à l'âge de 66 ans. Ses obsèques civiles ont été célébrées le mardi 14 mars dans l'intimité familiale suivant sa volonté.
La famille vous remercie de s'associer à sa peine. Cet avis tient lieu de faire-part.
PF Colin Ruffec, tél. 05.45.30.72.32

Sud Ouest carnet
Particulier du lundi au vendredi de 9h à 17h
Professionnels du lundi au vendredi de 9h à 19h
05 35 31 29 37
Les samedis et jours fériés de 14h à 19h
Par mail so.carnets@sudouest.fr

Remerciements

166630
MOUTHIERS-SUR-BOËME RUFFEC
Ses enfants ; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ; Annick TETREL-BERTRAND ; Christiane GOURSAUD ; famille et amis très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de
Franck BERTRAND
vous prie de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.
PF Jobit, services funéraires, La Couronne, tél. 05.45.67.49.21.

166860
JARNAC
Valérie, Eric, Nelly, Sandra et Rebecca, ses enfants ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ses sœurs et frères ainsi que toute la famille parents et amis très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de
M^{me} Bernadette ROBIN
née BELLOTEAU,
vous prie de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.
AMF PF, marbreries charnaises, Cognac, Jarnac, 15, avenue Paul-Frère-Martel, (ancienne rue de Pons), 05.45.62.41.05.

167261
ANGULÊME MARSAC
Max CHATAGNON, son époux ; Stéphanie et Eric BONY, ses enfants ; Julia et Laura, ses petites-filles ; sa sœur, ses frères, ses beaux-frères, belles-sœurs ; neveux et nièces ; parents amis très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de
Jeanne CHATAGNON
née PAILLOUX,
vous prie de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.
PF Jobit, services funéraires, La Couronne, tél. 05.45.67.49.21.

166829
GARAT
M^{me} Liliane FAIVRE, son épouse ; Stéphane et Céline, Cédric et Laurianne, Estelle et Stéphane, ses enfants et leurs conjoints ; Manon, Maxime, Maëly, Baptiste et Emma, ses petits-enfants ; Philippe FAIVRE, son frère très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de
M. André FAIVRE
vous prie de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.
PF Sophie Denis Poyade, Le Choix funéraire, Soyaux, 05.45.24.51.00 | Villebois-Lavalette, 05.45.65.48.09.

167229
SAINTE-COLOMBE
Lionel et Dominique BOUDAULT, ses fils ; Oriane, Christophe, Sonia, Olivier, Emmanuel, Amélie, Paul et Mehdi, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ; parents et amis très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de
M^{me} Lucette BORIÈS
née RAYNAUD,
vous prie de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.
PF Sophie Denis Poyade, Le Choix funéraire, Soyaux, 05.45.24.51.00 | Villebois-Lavalette, 05.45.65.48.09.

167223
SAINTE-CLAUDE
M. Gérard et Claudette Devesne M. Bernard et Louise Devesne M^{me} Thérèse Largeault et ses enfants, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants et arrière-arrière-petits-enfants ainsi que toute la famille très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de
M^{me} Hélène DEVESNE
née KREBBS,
vous prie de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements et tout particulièrement la maison de retraite de Chassenault le fil d'argent pour sa gentillesse et son dévouement.
SAS PF Longeville, maison funéraire, monuments, Saint-Claude, tél. 05.45.71.30.63.

166860
JARNAC
Valérie, Eric, Nelly, Sandra et Rebecca, ses enfants ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ses sœurs et frères ainsi que toute la famille parents et amis très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de
M^{me} Bernadette ROBIN
née BELLOTEAU,
vous prie de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.
AMF PF, marbreries charnaises, Cognac, Jarnac, 15, avenue Paul-Frère-Martel, (ancienne rue de Pons), 05.45.62.41.05.

16724
SALLES-LAVALLETTE VILLEBOIS LAVALLETTE
Véronique Puyrenier et Philippe Maxime ses parents Thomas et Lucas ses frères Jean Maxime son grand père Ses oncles et tantes ses cousins et cousines ses amis très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de
M. Florian MAXIME
dit FLOFLO
vous prie de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.
PF Montmoreau ambulances, 35, rue du Bouvier, Montmoreau, tél. 05.45.24.04.36.

Sud Ouest carnet
Souvenir
Allumez une bougie virtuelle sur notre site Internet carnet.sudouest.fr
Vous pouvez choisir gratuitement une bougie sur un avis ou un remerciement, afin d'honorer la mémoire d'un défunt.
Charente Libre

ANNONCES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES

GrandAngoulême
Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
La déclaration de projet n° 2 et la révision alléguée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) partiel de GrandAngoulême et la déclaration de projet n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Roulet-Saint-Estèphe
Le Président de GrandAngoulême a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique unique portant sur la déclaration de projet n° 2 du PLUI partiel, qui va permettre l'extension du centre hospitalier d'Angoulême sur la seule réserve foncière dont il dispose au Sud du site actuel, la révision alléguée n° 1 du PLUI partiel, qui vise à corriger une erreur matérielle sur l'identification des boisements au sein des propriétés de l'entreprise ADJUSSELLOT à Angoulême et va créer les conditions d'une mise aux normes environnementales de la station d'épuration des eaux usées, et à la déclaration de projet n° 3 du PLU de Roulet-Saint-Estèphe, qui concerne la réalisation d'un parc photovoltaïque, sur un secteur situé aux abords du lieu-dit des Chagnaracs.
Suite à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 7 octobre 2022 pour la révision alléguée n° 1 du PLUI partiel, le dossier n'est pas soumis à une évaluation environnementale.
L'enquête publique se déroulera du **lundi 13 mars 2023 à 9h30 au vendredi 14 avril à 18 heures**, soit une durée de 33 jours consécutifs.
Mme Paulette MICHEL a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Poitiers.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public, aux jours et heures indiqués ci-dessous, au service planification de GrandAngoulême, 139, rue de Paris, 16000 Angoulême et en maires de Saint-Michel et Roulet-Saint-Estèphe, également lieux de permanence.
Le dossier sera également consultable :
- sur le site internet de GrandAngoulême : <http://www.grandangouleme.fr/vivre-et-habiter/urbanisme/plan-local-d-urbanisme-plui/enquetes-publiques-et-procedures-en-cours/>
- sur un poste informatique disponible au service planification de GrandAngoulême.
Durant toute l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet au service planification de GrandAngoulême et en maires de Saint-Michel et Roulet-Saint-Estèphe, ou les adresser :
- par écrit, à l'attention de Mme la commissaire enquêteur : Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, service planification - enquête publique unique - 25, Boulevard Besson Bey, 16000 Angoulême ;
- par courrier, à l'attention de Mme la commissaire enquêteur, à : plui@grandangouleme.fr
La commissaire enquêteur recevra le public, sans rendez-vous et dans le respect des gestes barrières, aux dates et heures suivantes :
- **Le lundi 13 mars de 9h30 à 12h30, mairie de Roulet-Saint-Estèphe ;**
- **Le mercredi 29 mars de 13h30 à 16h30, mairie de Saint-Michel ;**
- **Le vendredi 14 avril de 15h à 18 heures, Service planification de GrandAngoulême, 139, rue de Paris à Angoulême.**
Les contributions écrites transmises par voie postale, les contributions écrites et orales du public formalisées pendant les permanences du commissaire enquêteur seront consultables au service planification de GrandAngoulême et les courriels reçus pendant la période de l'enquête publique sur le site internet de l'agglomération www.grandangouleme.fr
A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par la commissaire enquêteur qui dispose d'un mot pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de GrandAngoulême. Ces documents seront consultables au service planification de GrandAngoulême, sur son site internet et en maires de Roulet-Saint-Estèphe et de Saint-Michel, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de GrandAngoulême pourra approuver les procédures. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des remarques du public et des conclusions de la commissaire enquêteur.
Cet avis est affiché au siège de GrandAngoulême, en maires de Roulet-Saint-Estèphe et de 16 communes concernées par le PLUI et en plusieurs lieux concernés par les présentes modifications, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service planification de GrandAngoulême, au 05.86.07.70.30 par courrier : plui@grandangouleme.fr

Direction départementale des territoires de la Haute-Vienne
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral en date du 13 mars 2023, il sera procédé à une enquête publique d'une durée de quarante-neuf jours et demi (49,5 jours consécutifs), du **lundi 3 avril 2023 au lundi 22 mai 2023** inclus, dans les communes listées ci-après, au sujet de la **demande de déclaration d'intérêt général au titre des articles R. 214-89 et suivants du code de l'environnement, dans le cadre du contrat territorial milieux aquatiques du bassin versant de la Vienne Médiante et de ses affluents, sollicitée par le syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne (SABV).**
Liste des communes :
Département de la Charente : Brigueuil, Chabanais, Chassenon, Monrollet, Pressignac, Eguillac faisant partie de la communauté de communes de Charente Limousine ;
Département de la Haute-Vienne : Gondat-sur-Vienne, Isle, Peyrillac, Saint-Gence, Vayrac, Verneuil-sur-Vienne faisant partie de la communauté urbaine de Limoges Métropole ;
Nioul, Saint-Jouvent faisant partie de la communauté de communes ELAN Limousin Avenir Nature ;
Blond, Cieux, Monrol-Sérand faisant partie de la communauté de communes Haut Limousin en Marche ;
Champagnac-la-Rivière, Champnac, Cognac-la-Forêt, Gorre, Oradour-sur-Vayres, Saint-Auvent, Saint-Cyr, Saint-Laurent-sur-Gorre, Sainte-Marie-de-Vaux faisant partie de la communauté de communes Ouest Limousin ;
Bussière-Galant, Les Cars, Flavignac, Javelinac, Lavignac, Méillac, Nexon, Pageac, Rilhac-Lastours, Saint-Hilaire-les-Plains, Saint-Maurice-les-Bruissac faisant partie de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Chelais ;
Chaillec-sur-Vienne, Oradour-sur-Glane, Rochechouart, Javerdat, Saillat-sur-Vienne, Saint-Brice-sur-Vienne, Saint-Junier, Saint-Martin-de-Jussac, Saint-Victorien, Vayres faisant partie de la communauté de communes Porte Océane du Limousin ;
Aixe-sur-Vienne, Baynac, Burgnac, Bosmie-l'Aiguille, Jougnac, Saint-Martin-le-Vieux, Saint-Priest-sous-Aixe, Saint-Yrieix-sous-Aixe, Sérénilac faisant partie de la communauté de communes Val de Vienne.
Un exemplaire du dossier d'enquête, sous format papier et sous format électronique, comprenant les informations environnementales sera accessible pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance, en mairie de Saint-Junier - 2, place Auguste-Roche, 87200 Saint-Junier, siège de l'enquête, et dans les permanences des maires d'Aixe-sur-Vienne, Cieux, Nexon, Saint-Laurent-sur-Gorre et Sérénilac-sur-Vienne pour le département de la Haute-Vienne et Chabanais pour le département de la Charente aux jours et heures indiqués ci-dessous ouverts des bureaux ou sur le site Internet : <https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/>
Le public pourra également prendre connaissance du dossier en le consultant à partir d'un poste informatique installé dans les locaux de la DDT de la Haute-Vienne à Limoges (87) pendant les jours et heures d'ouverture du public. Il conviendra, à cet effet, de contacter préalablement le service SEEF au 05.10.03.21.53.
Les observations et propositions pourront être consignées sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, en mairie de Saint-Junier (département de la Haute-Vienne), siège de l'enquête, ou dans les permanences des maires d'Aixe-sur-Vienne, Cieux, Nexon, Saint-Laurent-sur-Gorre et Verneuil-sur-Vienne pour le département de la Haute-Vienne et Chabanais pour le département de la Charente ou être formulées par écrit et adressées à la mairie de Saint-Junier ou par mail : lots.dti-87@equipement-agriculture.gouv.fr, à l'attention du commissaire enquêteur, qui les visera et les annexera au registre d'enquête.
Toute observation, tout courrier, tout document réceptionné avant le début ou après la clôture de la présente enquête ne pourra pas être pris en considération.
Des informations sur le projet pourront être sollicitées auprès du syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne - tél. 05.55.70.77.17 - Courriel : contact@syndicat-bassin-vienne.fr
M. **Hervé COLLAUD**, cadre retraité du ministère de la culture, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de Limoges et recevra le public dans les mairies, aux jours et heures indiqués ci-après :

Communes	Dates	Heures
Saint-Junier	lundi 3 avril 2023	de 14h à 17 heures
Saint-Laurent-sur-Gorre	lundi 24 avril 2023	de 10h à 12 heures
Chabanais	lundi 24 avril 2023	de 14h à 16 heures
Aixe-sur-Vienne	mardi 2 mai 2023	de 10h à 12 heures
Nexon	mardi 2 mai 2023	de 14h à 16 heures
Cieux	mardi 9 mai 2023	de 10h à 12 heures
Verneuil-sur-Vienne	mardi 9 mai 2023	de 14h à 16 heures
Saint-Junier	lundi 22 mai 2023	de 14h à 17 heures

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est une déclaration d'intérêt général prise par arrêté préfectoral des préfets de la Haute-Vienne et de la Charente.
Dans un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur au siège de l'enquête.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans la Haute-Vienne où ils seront à la disposition du public pendant un an, à l'adresse suivante : <https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/>.

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

DYNIMPEX FRANCE
SARL au capital de 5.000 euros
Siège social :
7, route de Montmoreau
16390 Montmoreau
752 159 863 RCS Angoulême
TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
Per décision du 15 juin 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société au 4, La Pierrière - 16390 Saint-Séverin à compter du 1^{er} juillet 2022.
Mention au RCS Angoulême.
Pour avis.



Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques
Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % gratuit
Charente Libre



ANNONCES LÉGALES

RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES LÉGALES DIFFUSÉES DANS LE SUD-OUEST

× RECHERCHER UNE ANNONCE

Nous avons trouvé 15712 annonces contenant les termes de votre recherche

AFFINER LA RECHERCHE

vendredi 17 mars 2023

PUBLIÉE LE 17/03/2023 AVIS ADMINISTRATIFS ET JUDICIAIRES CHARENTE

GRAND ANGOULEME SERVICE PLANIFICATION

Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE La déclaration de projet n° 2 et la révision al...

VOIR CETTE ANNONCE

Type d'annonce

Sélectionner le type d'annonce >

Date de publication

Sélectionner une date de publication >

Tri par

Date >



ANNONCES LÉGALES

RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES LÉGALES DIFFUSÉES DANS LE SUD-OUEST

× RECHERCHER UNE ANNONCE

REVENIR AUX RÉSULTATS

AFFINER LA RECHERCHE

PUBLIÉE LE 17/03/2023 AVIS ADMINISTRATIFS ET JUDICIAIRES CHARENTE

GRAND ANGOULEME SERVICE PLANIFICATION

25 BLD CS12320 BESSON BEY
16023
ANGOULEME CEDEX
CHARENTE

Type d'annonce

Sélectionner le type d'annonce >

Date de publication

Sélectionner une date de publication >

Tri par

SI TU ES VICTIME DE HARCELEMENT
D'INTIMIDATION ou D'ATTACHEMENT
DANS L'ESPACE PUBLIC ?



Retrouver la liste des établissements
sur www.grandangouleme.fr

ANNONCES LÉGALES

RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES LÉGALES DIFFUSÉES DANS LE SUD-OUEST

× RECHERCHER UNE ANNONCE



< [REVENIR AUX RÉSULTATS](#)

[AFFINER LA RECHERCHE](#)

© PUBLIÉE LE 17/03/2023 [AVIS ADMINISTRATIFS ET JUDICIAIRES](#) [CHARENTE](#)

GRAND ANGOULEME SERVICE PLANIFICATION

25 BLD CS12320 BESSON BEY
16023
ANGOULEME CEDEX
CHARENTE

Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

**La déclaration de projet n° 2 et la révision allégée n° 1
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) partiel
de GrandAngoulême
et la déclaration de projet n° 3
du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
de la commune de Rouillet-Saint-Estèphe**

Le Président de GrandAngoulême a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique unique portant sur la la déclaration de projet n° 2 du PLUI partiel qui va

Type d'annonce

Sélectionner le type d'annonce >

Date de publication

Sélectionner une date de publication >

Tri par

Date >

Publiez votre annonce légale en
Nouvelle Aquitaine

[PUBLIER UNE ANNONCE](#)



BATILAND ETS GUILLEMETEAU
LAME TERRASSE
Plus de 1000 m² de surface, 1 terrain clos
Cuisine équipée
+ 0m. 127 x 145 m

AFFICHAGE AVIS EP UNIQUE DP2, RA1 PLUi - 16 COMMUNES + DP3 ROULLET

	COMMUNES	Date affichage	Certificat
PLUi_DP2_RA1	Angoulême	13/02/2023	V
	Angoulême_site internet + facebook	23/02/2023	
	Fléac	13/02/2023	V
	Gond-Pontouvre	24/02/2023	V
	La Couronne	16/02/2023	V
	Linars	10/02/2023	V
	L'Isle-d'Espagnac	15/02/2023	V
	Magnac-sur-Touvre	15/02/2023	V
	Mornac	15/02/2023	V
	Nersac	24/02/2023	V
	Puymoyen	20/02/2023	V
	Ruelle-sur-Touvre	15/02/2023	V
	Saint-Michel	16/02/2023	V
	Saint-Michel_site internet	21/02/2023	
	Saint-Saturnin	17/02/2023	V
	Saint-Yrieix	13/02/2023	V
	Soyaux	16/02/2023	V
	Touvre	17/02/2023	V
	Site Girac	22/02/2023	V
	Site Rousselot	21/02/2023	V
Affichage+internet_agglo	15/02/2023	V	
PLU_ROULLET_DP3	Roullet-Saint-Estèphe	23/02/2023	V
	Roullet_flash info_internet_facebook	23/02/2023	
	Site Chagneraces	23/02/2023	
	Affichage+internet_agglo	15/02/2023	

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

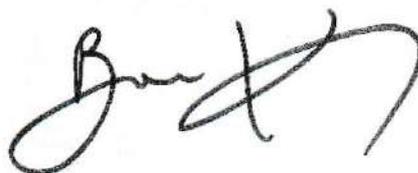
Je soussigné Xavier BONNEFONT, Maire d’Angoulême, certifie avoir procédé à l’affichage de :

- **l’avis d’enquête publique unique** portant sur la déclaration de projet n°2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la révision allégée n°1 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la déclaration de projet n°3 valant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de Rouillet-Saint-Estèphe.

Cet avis a été affiché à la mairie d’Angoulême à compter du 13 février 2023 et ce jusqu’à la fin de l’enquête publique, le vendredi 14 avril 2023 à 18h.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Angoulême, le ...**2.4 AVR. 2023**...



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de RUELLE sur TOUVRE certifie avoir procédé à l’affichage de :

- **l’avis d’enquête publique unique** portant sur la déclaration de projet n°2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la révision allégée n°1 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la déclaration de projet n°3 valant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de Roullet-Saint-Estèphe.

Cet avis a été affiché sur le panneau extérieur dédié à la mairie de RUELLE sur TOUVRE à compter du 15 février 2023 et ce jusqu’à la fin de l’enquête publique, le vendredi 14 avril 2023 à 18h.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à RUELLE sur TOUVRE, le 25 Avril 2023

Le Maire,



Jean Luc VALANTIN



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de GOND-PONTOUVRE certifie avoir procédé à l’affichage de :

- **l’avis d’enquête publique unique** portant sur la déclaration de projet n°2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la révision allégée n°1 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la déclaration de projet n°3 valant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de Roullet-Saint-Estèphe.

Cet avis a été affiché sur le panneau extérieur dédié à la mairie de GOND-PONTOUVRE à compter du 24/02/2023 et ce jusqu’à la fin de l’enquête publique, le vendredi 14 avril 2023 à 18h.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à GOND-PONTOUVRE, le 27/04/2023

Le Maire

Gérard Dezier





CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de **NERSAC** certifie avoir procédé à l’affichage de :

- **l’avis d’enquête publique unique** portant sur la déclaration de projet n°2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la révision allégée n°1 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la déclaration de projet n°3 valant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de Rouillet-Saint-Estèphe.

Cet avis a été affiché sur le panneau extérieur dédié à la mairie de **NERSAC** à compter du **24 février 2023** et ce jusqu’à la fin de l’enquête publique, le vendredi 14 avril 2023 à 18h.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à **NERSAC**, le 17 avril 2023

Le Maire, Barbara COUTURIER

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de LINARS, Charente, certifie avoir procédé à l’affichage de :

- **l’avis d’enquête publique unique** portant sur la déclaration de projet n°2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la révision allégée n°1 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la déclaration de projet n°3 valant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de Rouillet-Saint-Estèphe.

Cet avis a été affiché sur le panneau extérieur dédié à la mairie de LINARS à compter du 10 février 2023 et ce jusqu’à la fin de l’enquête publique, le vendredi 14 avril 2023 à 18h.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à LINARS, le 20 avril 2023



Michel GERMANEAU, maire



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de ~~L'ISLE D'ESPAGNAC~~ ^{L'ISLE D'ESPAGNAC} certifie avoir procédé à l’affichage de :

- **l’avis d’enquête publique unique** portant sur la déclaration de projet n°2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la révision allégée n°1 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la déclaration de projet n°3 valant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de Rouillet-Saint-Estèphe.

Cet avis a été affiché sur le panneau extérieur dédié à la mairie de ~~L'ISLE D'ESPAGNAC~~ à compter du ~~15/02/2023~~ et ce jusqu’à la fin de l’enquête publique, le vendredi 14 avril 2023 à 18h.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.



À L'ISLE D'ESPAGNAC, le

18. AVR. 2023.....

Le Maire,
Michel ISSARD

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de ST Saturnin certifie avoir procédé à l’affichage de :

- **l’avis d’enquête publique unique** portant sur la déclaration de projet n°2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la révision allégée n°1 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la déclaration de projet n°3 valant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de Rouillet-Saint-Estèphe.

Cet avis a été affiché sur le panneau extérieur dédié à la mairie de ST Saturnin à compter du 17/02/23 et ce jusqu’à la fin de l’enquête publique, le vendredi 14 avril 2023 à 18h.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à ST Saturnin, le 17/04/23

(NOM / prénom / signature)

La Maire Catherine BRIE



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de PUYMOYEN certifie avoir procédé à l’affichage de :

- **l’avis d’enquête publique unique** portant sur la déclaration de projet n°2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la révision allégée n°1 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la déclaration de projet n°3 valant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de Rouillet-Saint-Estèphe.

Cet avis a été affiché sur le panneau extérieur dédié à la mairie de PUYMOYEN à compter du 20 Février 2023 et ce jusqu’à la fin de l’enquête publique, le vendredi 14 avril 2023 à 18h.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à PUYMOYEN, le 17 Avril 2023

Le Maire,

Gérard BRUNETEAU



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Mornac certifie avoir procédé à l’affichage de :

- **l’avis d’enquête publique unique** portant sur la déclaration de projet n°2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la révision allégée n°1 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la déclaration de projet n°3 valant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de Rouillet-Saint-Estèphe.

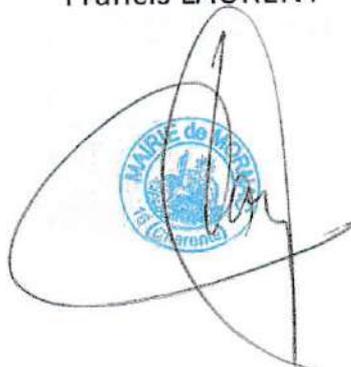
Cet avis a été affiché sur le panneau extérieur dédié à la mairie de Mornac à compter du 15 février et ce jusqu’à la fin de l’enquête publique, le vendredi 14 avril 2023 à 18h.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Mornac, le 14 avril 2023

Le maire,

Francis LAURENT

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE de MORNAC' and '1870' around a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de TOUVRE (16600) certifie avoir procédé à l’affichage de :

- **l’avis d’enquête publique unique** portant sur la déclaration de projet n°2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la révision allégée n°1 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la déclaration de projet n°3 valant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de Rouillet-Saint-Estèphe.

Cet avis a été affiché sur le panneau extérieur dédié à la mairie de TOUVRE à compter du 17 février 2023 et ce jusqu’à la fin de l’enquête publique, le vendredi 14 avril 2023 à 18h.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à TOUVRE , le .. 18/04/2023...

Le Maire,

Brigitte BAPTISTE



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Hélène GINGAST, Maire de la commune de FLÉAC (Charente), certifie avoir procédé à l’affichage de :

- **l’avis d’enquête publique unique** portant sur la déclaration de projet n°2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la révision allégée n°1 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la déclaration de projet n°3 valant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de Rouillet-Saint-Estèphe.

Cet avis a été affiché sur le panneau extérieur dédié à la mairie de FLÉAC à compter du 27 février 2023 et ce jusqu’à la fin de l’enquête publique, le vendredi 14 avril 2023 à 18h00.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à FLÉAC, le 14/04/2023

(NOM / prénom / signature)

Le Maire,

Hélène GINGAST



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Soyaux certifie avoir procédé à l’affichage de :

- **l’avis d’enquête publique unique** portant sur la déclaration de projet n°2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la révision allégée n°1 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la déclaration de projet n°3 valant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de Roullet-Saint-Estèphe.

Cet avis a été affiché sur le panneau extérieur dédié à la mairie de Soyaux à compter du 31 janvier 23 et ce jusqu’à la fin de l’enquête publique, le vendredi 14 avril 2023 à 18h.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Soyaux, le 14/04/2023

(NOM / prénom / signature)

Francis NEBOUAT

Le Maire

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de MAGNAC / TOUVRE certifie avoir procédé à l’affichage de :

- **l’avis d’enquête publique unique** portant sur la déclaration de projet n°2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la révision allégée n°1 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la déclaration de projet n°3 valant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de Roullet-Saint-Estèphe.

Cet avis a été affiché sur le panneau extérieur dédié à la mairie de MAGNAC SUR TOUVRE à compter du 15/02/2023 et ce jusqu’à la fin de l’enquête publique, le vendredi 14 avril 2023 à 18h.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Magnac / Touvre le 14 AVR. 2023

(NOM / prénom / signature)

Le Maire
Cyrille NICOLAS



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de **SAINT-MICHEL** certifie avoir procédé à l’affichage de :

- **l’avis d’enquête publique unique** portant sur la déclaration de projet n°2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la révision allégée n°1 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la déclaration de projet n°3 valant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de Rouillet-Saint-Estèphe.

Cet avis a été affiché sur le panneau extérieur dédié à la **mairie de Saint-michel** à compter du 16 février 2023 et ce jusqu’à la fin de l’enquête publique, le vendredi 14 avril 2023 à 18h.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Michel, le 14 avril 2023,.

Le Maire,



Fabienne GODICHAUD

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de LA COURONNE certifie avoir procédé à l’affichage de :

- **l’avis d’enquête publique unique** portant sur la déclaration de projet n°2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la révision allégée n°1 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la déclaration de projet n°3 valant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de Roullet-Saint-Estèphe.

Cet avis a été affiché sur le panneau extérieur dédié à la mairie de LA COURONNE à compter du 27 février 2023 et ce jusqu’à la fin de l’enquête publique, le vendredi 14 avril 2023 à 18h.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à LA COURONNE, le 17 avril 2023

(NOM / prénom / signature)

DAURÉ Jean-François
Maire de LA COURONNE



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Saint-Yrieix certifie avoir procédé à l’affichage de :

- l’avis d’enquête publique unique portant sur la déclaration de projet n°2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la révision allégée n°1 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la déclaration de projet n°3 valant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de Rouillet-Saint-Estèphe.

Cet avis a été affiché sur le panneau extérieur dédié à la mairie de Saint-Yrieix à compter du 13/02/23 et ce jusqu’à la fin de l’enquête publique, le vendredi 14 avril 2023 à 18h.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Yrieix, le 14/04/2023

(NOM / prénom / signature)

Patrick ROUX
Adjoint délégué à l’Aménagement du Territoire
et aux Projets Structurants



COMMUNE DE



42 rue Nationale
Code postal : 16440

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Roulet-Saint-Estèphe certifie avoir procédé à l’affichage de :

- **l’avis d’enquête publique unique** portant sur la déclaration de projet n°2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la révision allégée n°1 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, la déclaration de projet n°3 valant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de Roulet-Saint-Estèphe.

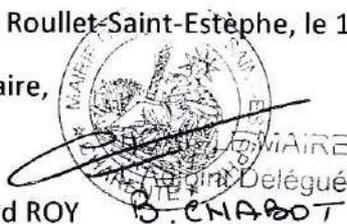
Cet avis a été affiché sur le panneau extérieur dédié à la mairie de Roulet-Saint-Estèphe et sur le site du projet de parc photovoltaïque au lieu-dit Les Chagneraces (*correspondant à la déclaration de projet n°3 du PLU de Roulet-Saint-Estèphe*), à compter du 23 février 2023 et ce jusqu’à la fin de l’enquête publique, le vendredi 14 avril 2023 à 18h.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Roulet-Saint-Estèphe, le 17 avril 2023

Le Maire,

Gérard ROY



B. CHABOT



ROULLET - ST-ESTÈPHE

★ ★ ★ Numéro 100 ★ ★ ★ - Mars 2023

FLASH INFOS MUNICIPALES



► INSCRIPTIONS SCOLAIRES : Petite Section (PS) et Cours Préparatoire (CP)

Les inscriptions scolaires pour la rentrée scolaire 2022-2023 **débuteront le 20 mars 2023 uniquement sur rendez-vous** auprès de M^{me} Nathalie Pommier - Tél. : 05 45 66 67 63.

Les pièces à fournir pour l'inscription sont :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique.

► ENQUÊTE PUBLIQUE :

Déclaration de Projet n°3 portant sur le **parc photovoltaïque des Chagneraces** à Roulet.

L'enquête publique aura lieu **du 13 mars 2023 à 9h30 au 14 avril 2023 à 18h00**.

Le commissaire enquêteur (M^{me} Paulette MICHEL) recevra en mairie de Roulet **le 13 mars 2023 de 9h30 à 12h30**.

Durant toute l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet au service planification de GrandAngoulême et en mairie de Roulet-Saint-Estèphe.

Le dossier est également consultable sur le site internet de GrandAngoulême : <http://www.grandangoulême.fr/vivre-et-habiter/urbanisme/plan-local-durbanisme-plu/enquetes-publiques-et-procedures-en-cours>

► TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD) : le réseau s'adapte à vous.

Le transport à la demande vous permet sur simple réservation, pour le prix d'un ticket de bus ou votre abonnement, d'être emmené d'un point d'arrêt spécifique TAD près de chez vous vers une correspondance avec une ligne de bus à l'aller comme au retour. En janvier, des arrêts TAD et quelques horaires ont évolué pour répondre à l'utilisation et aux demandes des usagers notamment sur la zone 8 de Roulet-Saint-Estèphe (**nouveaux arrêts TAD : chez Chardin, la Raberie, les Aubreaux**). Vous pouvez retrouver le détail de toutes ces évolutions sur le site internet stga.fr (mon service bus → mon TAD) ou par téléphone au 05 45 65 25 35

► **LOCATION DE VÉLOS : 800 VÉLOS**, classiques ou électriques, en **location longue durée** (1, 3, 6 mois) pour adopter une mobilité qui respire la santé, le respect de l'environnement et le plaisir. Entretien inclus. Vous circulez ainsi avec un équipement sûr sans vous en soucier. Tous renseignements (s'inscrire au service, tarifs, pièces à fournir) sur infos.clients@stga.fr ou par téléphone au 05 45 65 25 25

► LE SERVICE CIVIQUE :

Le volontariat en service civique permet à tout jeune âgé de 16 à 25 ans (élargie à 30 ans en situation de handicap, sans condition de diplôme) de s'engager, pour une période allant de 6 mois à un an, dans une ou plusieurs missions d'intérêt général, en France ou à l'étranger, dans le secteur public ou associatif.

Le service civique est ouvert à tous : aucun diplôme ou compétence particulière n'est nécessaire pour devenir volontaire. Seuls comptent le savoir-être et la motivation ! Le volontaire dispose d'un statut juridique lui permettant de toucher une indemnité de 601 euros nets par mois (dont 489,59€ pris en charge par l'Etat et 111,35 € par l'organisme d'accueil), pour une mission d'au moins 24h par semaine, dans 10 domaines différents pour s'ouvrir à de nouveaux horizons. **Site Officiel du Service Civique** : <https://www.service-civique.gouv.fr>



► DON DU SANG : Mercredi 1^{er} mars à la salle des fêtes 17h00 - 20h00 → URGENT

Les virus hivernaux sévissent et cela impacte fortement les réserves de sang. L'EFS appelle les donateurs à se mobiliser rapidement, **mobilisation plus que jamais nécessaire dès maintenant pour répondre aux besoins des patients** (moins de 85 000 poches de sang sont aujourd'hui disponibles alors qu'il en faudrait plus de 100 000. **MERCI**.)

**FACE AU COVID 19, LA GRIPPE ET LES AUTRES VIRUS DE L'HIVER :
RESTONS VIGILANTS ET CONTINUONS À APPLIQUER LES GESTES BARRIÈRES !**

TSVP

